

## STRATÉGIE DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « CHANGEMENTS CLIMATIQUES » ET PROGRAMMATION STRATÉGIQUE POUR FEM-4

### I. INTRODUCTION

1. La présente brochure expose la stratégie dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et la programmation stratégique pour FEM-4 (2007-2010), approuvées par le Conseil du FEM en septembre 2007
2. Lors de la reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, en 2006, le Conseil a chargé le Secrétariat d'examiner et de réviser si nécessaire les stratégies dans les six domaines d'intervention en tenant compte d'aspects tels que la gestion durable des forêts et la bonne gestion des substances chimiques<sup>1</sup>.
3. En décembre 2006, la directrice générale a présenté au Conseil un plan visant à accroître l'efficacité et l'impact du FEM. La volonté de passer de l'approche-projet à l'approche-programme est au cœur de ce programme de réformes. L'objectif poursuivi est double : a) réserver les ressources financières limitées de FEM-4 à un ensemble de problèmes environnementaux à caractère mondial ; et b) établir des liens entre les projets pour renforcer l'impact des actions menées.
4. La stratégie présentée ici est le fruit d'un processus de concertation auquel ont contribué des groupes consultatifs externes, les membres du Conseil, les Secrétariats des Conventions, les Entités d'exécution, le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) et d'autres partenaires du FEM<sup>2</sup>.
5. La stratégie tire parti des réalisations et des opérations du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Les objectifs à long terme dans ce domaine d'intervention restent « le soutien à des mesures durables, qui limitent le plus possible les dommages causés par les changements climatiques en réduisant le risque de tels changements ou leurs effets néfastes. Le FEM financera des activités convenues et acceptables d'encouragement, d'atténuation et d'adaptation dans les pays bénéficiaires répondant aux critères d'agrément » (1995, Stratégie opérationnelle du FEM, p 31).

Pour promouvoir l'approche-programme, des programmes stratégiques ont été préparés à l'appui des objectifs stratégiques à long terme. Ils définissent le cadrage stratégique pendant FEM-4. Ces programmes ont été choisis et définis en fonction de leur importance, de leur urgence et de leur rapport coût-efficacité du point de vue de l'environnement mondial. Il a également été tenu compte des priorités définies par les pays et des directives reçues au titre des conventions et instruments multilatéraux sur l'environnement. Les programmes stratégiques sont le trait d'union entre les projets et les objectifs à long terme du FEM dans les domaines d'intervention.

---

<sup>1</sup> GEF/R.4/32, Policy recommendations for the Fourth Replenishment of the GEF Trust Fund

<sup>2</sup> Les documents de travail et les observations des partenaires du FEM ont été placés sur le site web de l'institution ([www.thegef.org](http://www.thegef.org)) à la rubrique « Politiques ».

6. Les objectifs stratégiques à long terme et les programmes stratégiques redéfinis à l'occasion de chaque cycle de refinancement remplacent l'ancienne structure composée de programmes d'opérations et de priorités stratégiques. La nouvelle structure, présentée dans le domaine des changements climatiques au tableau 1 ci-dessous, allie continuité et souplesse, et vient à l'appui de la priorité donnée aux résultats.

Tableau 1 : Objectifs à long terme et programmes stratégiques dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pour FEM-4

Objectifs à long terme	Programmes stratégiques pour FEM-4
1: Promouvoir les technologies et pratiques à haut rendement énergétique dans les secteurs du bâtiment et des appareils d'équipement	1. Amélioration du rendement énergétique des immeubles résidentiels et commerciaux
2: Promouvoir les technologies et pratiques à haut rendement énergétique dans la production industrielle et les procédés de fabrication	2. Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel
3: Améliorer le rendement et la performance des centrales électriques existantes	(pas de programme stratégique directement à l'appui de cet objectif pendant FEM-4)
4: Promouvoir la production d'électricité renouvelable rattachée au réseau	3. Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables
5: Promouvoir le recours aux énergies renouvelables pour l'électrification des zones rurales (hors réseau)	(pas de programme stratégique directement à l'appui de cet objectif pendant FEM-4)
6: Promouvoir l'adoption de nouveaux convertisseurs d'énergie à faible émission de GES	4. Promotion d'une production écocpatible d'énergie à partir de la biomasse
7: Faciliter la transformation du marché pour promouvoir des transports urbains viables et réduire les émissions de GES	5. Promotion de modes de transport urbain innovants et viables
7 bis : Réduire les émissions de GES résultant de l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	6. Gestion des activités dites LULUCF (utilisation des sols, changements d'affectation des terres et foresterie) pour préserver les puits de carbone et prévenir les émissions de GES
8: Accompagner les projets pilotes et témoins d'adaptation au changement climatique	(cf. la priorité stratégique « adaptation », le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés et le principe de protection de l'ensemble des interventions du FEM contre les aléas du climat – annexe 2).

7. La stratégie a une structure compatible avec le mécanisme de gestion à objectifs de résultat du FEM, qui l'oriente vers la recherche d'effets positifs concrets sur l'environnement mondial et permettra de rendre compte de son application. À chaque objectif correspondent les *impacts* attendus à long terme sur l'environnement mondial et à chaque programme stratégique correspondent les *effets* intermédiaires escomptés. Les projets devront donc contribuer à avoir les impacts et effets définis au niveau du programme.

8. Des indicateurs provisoires ont été retenus pour chaque impact attendu et pour chaque effet escompté. Ils permettront un suivi systématique des impacts et effets réels, et continueront à évoluer parallèlement au mécanisme de gestion à objectifs de résultat.

9. La stratégie permet de guider les concepteurs de projets dans les pays et dans les services des Entités d'exécution et des autres partenaires du FEM en les aidant à préparer et examiner les projets à proposer au titre de FEM-4. Le Secrétariat lancera en 2008 le travail d'élaboration des objectifs et programmes stratégiques pour FEM-5 en vue de présenter la programmation stratégique envisagée à la première réunion du Conseil en 2009.

## II. CONTEXTE GÉNÉRAL

10. Depuis sa conception en 1991, le FEM a consenti plus de 2 milliards de dollars pour des projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Ces ressources ont permis de mobiliser 10 milliards de dollars de cofinancement ayant servi à appuyer les activités du Fonds dans ce domaine. L'aide du FEM dans le domaine des changements climatiques porte sur trois types d'interventions (habilitation, atténuation et adaptation).

11. L'approche du FEM a évolué au fil du temps. Parti d'une phase pilote axée sur des activités témoins novatrices mettant en évidence la faisabilité technique de projets d'adaptation, le FEM n'a pas cessé d'évoluer et intervient désormais en amont sur la mise en place de politiques environnementales favorables, au-delà des investissements pris individuellement. L'aide du FEM n'a pas vocation à financer ces investissements, mais bien à créer les conditions favorisant la diffusion de certaines technologies et méthodes dans des marchés cibles. En outre, le renforcement des engagements pris à l'échelle internationale en faveur du changement climatique donne lieu à de nouveaux flux de ressources sous forme de marché du carbone destinés à des projets d'atténuation dans les pays en développement. Ces flux ayant tendance à cibler des projets d'investissement spécifique, l'approche adoptée par le FEM consistant à éliminer les obstacles à ces initiatives permet de minimiser les possibilités de double emploi tout en jetant les bases d'une complémentarité entre les ressources de l'institution et les investissements financés au moyen du marché du carbone. Les ressources du FEM étant limitées, son aide dans le domaine d'intervention « changements climatiques » est particulièrement efficace lorsqu'elle sert à faciliter, mobiliser et compléter d'autres sources de financement.

12. Se fondant sur les enseignements tirés des expériences passées et de la stratégie arrêtée dans le document relatif à la quatrième reconstitution des ressources du FEM (GEF/C.29/3), le présent document expose la stratégie révisée dans le domaine d'intervention « changements climatiques » au titre de FEM-4. Cette révision part de la décision d'allouer toutes les ressources affectées à ce domaine par le biais du Dispositif d'allocation des ressources (DAR), qui tient compte de la capacité des pays à contribuer à l'amélioration de l'état environnemental de la planète au regard de leurs capacités, politiques et pratiques. La stratégie permet d'adopter une gamme de solutions suffisamment ouvertes pour que tous les pays aient accès à l'aide dont ils ont besoin pour tenir leurs obligations et engagements au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

## II. MISSION

13. Dans le domaine d'intervention « changements climatiques », le FEM financera les activités habilitantes et celles axées sur l'atténuation et l'adaptation qui sont acceptées. S'agissant des *activités habilitantes*, des dispositions ont été prises pour financer les deuxièmes communications nationales de la plupart des pays pouvant prétendre audit financement pendant FEM-3. D'autres arrangements s'imposent pour mettre à la disposition des pays qui le sollicitent, et en temps voulu, les financements adéquats pour la préparation de leurs troisièmes communications nationales et des suivantes. La mission du

FEM au plan de l'*atténuation* consiste à orienter la création des marchés des pays concernés vers une voie faisant moins de place aux gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du transport et de l'utilisation des sols. Cette mission aura pour impact à long terme de ralentir l'accumulation de concentrations de GES dans l'atmosphère. En matière d'*adaptation*, le FEM a pour mission d'aider les pays en développement à expérimenter des manières de faire face aux méfaits du changement climatique, dont la variabilité du climat, en appuyant des projets qui permettent de retenir et d'adopter des mesures d'adaptation appropriées ; de renforcer les capacités d'adaptation ; et de réduire la vulnérabilité et d'accroître la capacité des écosystèmes à résister à l'épreuve des effets néfastes de la modification du climat, dont sa variabilité.

### III. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

14. Des examens récents de la programmation du FEM ont contribué à façonner l'évolution de sa stratégie dans le domaine des changements climatiques. La deuxième étude sectorielle sur les changements climatiques (CCPS2) indiquait que « le Secrétariat du FEM doit prendre l'initiative d'améliorer de manière globale la cohérence des orientations stratégiques, en définissant de manière plus précise les effets attendus des activités de transformation des marchés censées contribuer à la réduction des émissions de GES, et en précisant comment les programmes d'opérations et les stratégies sur lesquelles ils s'appuient peuvent contribuer à la réalisation des objectifs visés ». (CCPS2, p. 67)

*Tableau 1 : Objectifs stratégiques du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques »*

Objectifs stratégiques	Impacts directs attendus	Indicateurs
<i>Atténuation du changement climatique</i>		
1. Promouvoir les technologies et pratiques à haut rendement énergétique dans les secteurs du bâtiment et des appareils d'équipement	Amélioration du rendement dans l'utilisation de l'énergie dans l'environnement bâti	Consommation d'énergie (et émissions de GES) des bâtiments et appareils ; (kWh / m <sup>2</sup> et tonnes CO <sub>2</sub> eq/ m <sup>2</sup> ) ; et \$/ t CO <sub>2</sub> eq <sup>3</sup>
2. Promouvoir les technologies et pratiques à haut rendement énergétique dans la production industrielle et les procédés de fabrication	Amélioration du rendement énergétique dans la production industrielle	Efficacité de l'utilisation de l'énergie par les industries (utilisation de l'énergie / \$ PIB) ; émissions de GES par les industries (tonnes de CO <sub>2</sub> eq/ \$ PIB) ; et \$/ tonne de CO <sub>2</sub> eq.
3. Améliorer le rendement et la performance des centrales électriques existantes	Amélioration du rendement énergétique dans la production d'électricité par les centrales existantes	Efficacité de la production énergétique (tonnes de charbon/kWh) ; émissions de GES par unité d'électricité produite (tonnes de CO <sub>2</sub> eq/ kWh) et \$/ tonne de CO <sub>2</sub> eq.
4. Promouvoir la production d'électricité renouvelable	Accroissement de la production d'énergie	Pénétration des marchés par les énergies renouvelables rattachées au réseau

<sup>3</sup> D'après le paragraphe 7 du texte, l'indicateur de l'efficacité par rapport aux coûts pour l'impact à long terme est « \$/tonne de CO<sub>2</sub>eq ».

rattachée au réseau	renouvelable rattachée au réseau	(% d'énergie renouvelable) ; émissions de GES résultant de la production d'électricité (tonnes de CO <sub>2eq</sub> / kWh) ; et \$/ tonne de CO <sub>2eq</sub> .
5. Promouvoir le recours aux énergies renouvelables pour l'électrification des zones rurales (hors réseau)	Accroissement de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les zones rurales	Nombre (ou pourcentage) de ménages ruraux alimentés en énergie renouvelable (nbre ou % de ménages) ; production d'électricité renouvelable pour desservir les zones rurales (kWh renouvelable) ; et \$/ tonne de CO <sub>2eq</sub> .
6. Promouvoir l'adoption de nouveaux convertisseurs d'énergie à faible émission de GES	Réduction du coût de certaines technologies énergétiques à faible émission de GES	Coût de certaines technologies énergétiques à faible émission de GES (\$/ Watt installé ou \$/kWh produit) ; et \$/ tonne de CO <sub>2eq</sub>
7. Faciliter la transformation du marché pour promouvoir des transports urbains viables et réduire les émissions de GES	Recours accru à des moyens de transport viables	Nombre ou pourcentage de déplacements par des moyens de transport viables et \$/ tonne de CO <sub>2eq</sub>
7 Réduire les émissions de GES résultant de l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	Réduction des émissions de GES résultant de l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	Émissions résultant des activités dites LULUCF (tonnes de CO <sub>2eq</sub> ) ; et \$/ tonne de CO <sub>2eq</sub>
<b><i>Adaptation au changement climatique</i></b>		
8. Accompagner les projets pilotes et témoins d'adaptation au changement climatique	Accroissement de la capacité d'adaptation et de réaction face aux effets néfastes de la modification du climat	Diminution de la vulnérabilité ; accroissement de la capacité d'adaptation

15. Conformément à cette recommandation, le FEM s'est fixé des objectifs stratégiques dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Sept de ces objectifs concernent l'atténuation du changement climatique et un l'adaptation. C'est sur ces objectifs, figurant au tableau 1 ci-dessus, que repose l'approche adoptée par le FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques » placé au cœur de l'Accord de reconstitution des ressources pour FEM-4. Ils traduisent les enseignements importants se dégageant des succès et des échecs des programmations antérieures du Fonds. Toutefois, conformément à l'Accord de reconstitution, cette stratégie est examinée et révisée dans le souci de mettre davantage l'accent sur l'impact des projets.

16. Pendant FEM-4, l'objectif de résultat en matière d'atténuation du changement climatique est fixé à un volume estimatif additionnel de 400 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2e</sub>) à éviter grâce aux interventions du FEM. D'après les estimations, depuis sa création le Fonds a contribué à éviter les émissions de GES correspondant à 1 200 millions de tonnes de CO<sub>2eq</sub>. Pour FEM-3, on estime que l'aide du FEM au titre des projets d'atténuation a abouti à plus de 400 millions de tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées, effets directs et indirects des projets exécutés pendant la durée de vie des investissements compris.

17. Pendant FEM-4, l'objectif global est de réduire les émissions de GES par la transformation des marchés. Celle-ci étant un processus long et complexe, même les projets à succès ne parviendront presque jamais à transformer complètement un marché, en revanche ils y contribueront. Le FEM jouant un rôle de catalyseur innovant, nombre des avantages mondiaux découlant de son aide seront indirects. Il faudra mener des activités supplémentaires, dont les investissements relais, pour parachever le processus de transformation des marchés. Non seulement les gouvernements participants devront fermement s'engager à adopter des politiques et règlements assurant le succès des activités envisagées, le secteur privé également devra être associé, aussi bien pour fournir des conseils sur la mise en place des conditions préalables à ce succès que pour réaliser lui-même les investissements nécessaires. D'un point de vue global, les politiques à elles seules ne suffiront pas à transformer complètement les marchés visés.

18. Pour stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère il faudra : réduire les émissions de GES en améliorant l'efficacité de la production et de l'utilisation de l'énergie ; accroître l'utilisation des énergies renouvelables dont les émissions nettes de GES sont faibles ; et renforcer la viabilité des transports et réduire les émissions résultant des secteurs de l'utilisation des sols et de la foresterie. Ces approches représenteront le recadrage des opérations d'atténuation du changement climatique de l'institution pendant FEM-4.

#### **IV. CADRAGE STRATÉGIQUE PENDANT FEM-4**

19. Le document relatif à la quatrième reconstitution des ressources du FEM (GEF/C.29/3) fixe sept objectifs stratégiques dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et un objectif dans le domaine de l'adaptation. Ces objectifs constituent la base à long terme de la programmation du FEM (tableau 1). Les options retenues ont été examinées du point de vue de la possibilité d'avoir des impacts notables au regard de ces objectifs, compte tenu du niveau des ressources disponibles au titre de FEM-4. Les lacunes de la stratégie ont été recensées et de nouveaux secteurs d'intervention ont été proposés pour les combler. Le processus d'examen a abouti à la décision de concentrer la programmation du FEM dans le domaine de l'atténuation du changement climatique sur six programmes stratégiques pendant FEM-4. En établissant ces six programmes stratégiques, chacun des sept objectifs initiaux a été pris en considération en tenant compte du rôle, de la mission et de l'impact potentiel uniques du FEM. Des insuffisances ou des lacunes éventuelles ont été identifiées et des solutions alternatives ont été proposées pour s'assurer que le FEM adopte une approche équilibrée pour répondre aux besoins exprimés par les pays en matière d'atténuation du changement climatique.

20. Il est clairement ressorti du réexamen des sept objectifs initiaux concernant l'atténuation, fixés pour FEM-4, que les ressources étaient insuffisantes pour avoir un impact notable en ce qui concerne l'objectif « réhabilitation des centrales électriques ». Le FEM s'est engagé à travailler avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales pour faire du Cadre d'investissement pour les énergies propres une réalité. Au lieu de consacrer trop peu de ressources à la résolution d'un problème aussi important, ce qui n'aura aucun impact, le FEM diffèrera toute nouvelle aide à la réhabilitation des centrales électriques jusqu'à ce que cette aide puisse s'inscrire dans le contexte d'un cadre

d'investissement solide pour les énergies propres, ce qui nécessitera une augmentation sensible de ses ressources. L'investissement dans les énergies propres pour les pays en développement est essentiel pour stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère, mais ce défi suppose un appui plus important que ne peut fournir le Fonds pendant FEM-4. Le Fonds continuera de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de son programme pour accélérer le passage à une économie peu polluante.

21. S'agissant de l'objectif stratégique « énergie renouvelable décentralisée », le FEM a, depuis sa création, financé des projets dans ce domaine, mais les évaluations de ces projets indiquent qu'ils n'ont abouti ni à un décollage effectif des marchés concernés ni à une réduction significative des émissions de GES. Par le passé, l'aide du FEM a permis de stimuler un marché, certes de taille étriquée mais croissant, des énergies renouvelables dans les zones rurales des pays en développement, mais la desserte de ce marché n'entraîne pas une baisse sensible des émissions de GES. Le problème du marché des énergies renouvelables en zone rurale s'avère donc mieux pris en compte dans le cadre du programme d'accès à l'énergie de l'aide publique au développement que dans celui du programme d'atténuation du changement climatique. L'aide au développement classique est appelée à s'inspirer de l'expérience du FEM et des enseignements qui en découlent pour commencer à fournir des services énergétiques modernes à ceux qui n'en ont pas. Pour FEM-4, cet objectif stratégique ne constituera pas une priorité compte tenu du niveau d'aide disponible et de l'importance renouvelée accordée à la réduction des émissions globales de GES.

22. Durant des années le FEM s'est efforcé à grande peine de réaliser l'objectif stratégique « technologies énergétiques émettant peu de GES ». Seule une poignée de projets, faisant intervenir des ressources excessivement importantes, ont connu exécution heureuse. À ce jour, ces projets ont très peu, voire pas du tout, contribué à réduire les coûts des technologies ciblées ni même à réduire les émissions de GES. L'expérience du FEM tend à soutenir l'idée selon laquelle le transfert de technologies non encore éprouvées n'est pas chose aisée dans la mesure où il implique d'importants coûts additionnels et des risques pour les pays en développement et leurs systèmes énergétiques. Le FEM doit toutefois se tenir au fait des avancées des nouvelles technologies énergétiques peu polluantes pour déterminer si elles ont ou non atteint un point où elles méritent son aide. Le FEM ne consacra certes pas des ressources importantes aux nouvelles technologies pendant FEM-4, mais un appui limité sous forme de recherche ciblée pourrait s'avérer nécessaire pour garder un œil sur les avancées réalisées dans ce domaine. Il faudra envisager de nouvelles approches de cette priorité des programmes pendant FEM-5. Pour FEM-4, les énergies propres représenteront l'un des programmes-cadres prioritaires de l'Initiative de promotion des partenariats public-privé du FEM.

23. Cet examen stratégique insiste sur quatre des sept objectifs initiaux liés à l'atténuation du changement climatique retenus au titre de FEM-4. Outre ces quatre programmes, deux nouveaux éléments ont été identifiés dans la programmation, à savoir : a) la production écocpatible d'énergie à partir de la biomasse, et b) la réduction des émissions résultants de l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de



la foresterie<sup>4</sup>. Le Conseil du FEM a décidé d'inclure ces programmes stratégiques dans la programmation de FEM-4.

24. Dans le cas de l'énergie à base de biomasse, le FEM a par le passé soutenu les efforts déployés dans ce domaine. Toutefois, la plupart des projets portaient essentiellement sur l'utilisation des sous-produits des secteurs forestier et agricole et ne faisaient pas intervenir de plantations énergétiques. La flambée des cours du pétrole aidant, la pression sera davantage exercée sur les pays, les poussant à accroître la production de l'énergie verte. Mais comme l'a fait valoir le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) dans une récente étude (GEF/C.31/Inf.2), la production de biomasse et de biocarburants présente d'importants risques associés à la viabilité à long terme. Ce nouveau programme stratégique vise à accorder une attention particulière aux impératifs de viabilité, en s'assurant que la fourniture de biomasse pour les projets d'atténuation du changement climatique du FEM ne met pas en péril la biodiversité locale ni ne contribue à dégrader encore plus les sols ou à affecter l'eau à des usages inappropriés. Les avantages mondiaux découlant de ce programme devraient tenir essentiellement à la valeur énergétique de la biomasse plutôt qu'à la valeur du dioxyde de carbone résiduel séquestré.

25. Pour ce qui est de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie (activités dites LULUCF), on estime à jusqu'à 20 % la part des émissions anthropiques mondiales associées aux changements d'affectation des terres dans les pays en développement. Durant FEM-4, ce programme mettra l'accent sur la clarification des deux aspects suivants : a) la mise au point d'une méthode efficace par rapport aux coûts pour mesurer les stocks et flux de carbone, et b) l'identification et la formulation des activités éprouvées dans les secteurs de l'utilisation des sols pour réduire les émissions de GES résultant des changements d'affectation des terres. Les efforts visant à expérimenter des activités permettant de réduire les émissions dues aux activités dites LULUCF pourraient être soutenus dans les pays disposant d'un cadre d'application des mesures éprouvées visant à limiter les changements non souhaités d'affectation des terres, et d'une base de données détaillée comportant un calibrage des peuplements forestiers et des mesures de dioxyde de carbone permettant un suivi rigoureux des résultats. Ce nouveau programme stratégique portant sur les activités dites LULUCF donne également suite à la décision 2/CP.12 de la Conférence des parties à la CCNUCC qui priait le FEM « d'étudier les options pour la réalisation de projets relatifs à l'utilisation des terres et au changement d'affectation des terres dans le cadre de son domaine d'intervention « changements climatiques », à la lumière de l'expérience acquise. Le FEM tiendra compte des directives futures des instances de la CCNUCC concernant ce domaine de la programmation pour effectuer les ajustements qui s'imposent.

26. Les six programmes stratégiques de FEM-4 relatifs aux changements climatiques s'inscrivent largement dans le droit fil des scénarios énergétiques de l'Agence internationale de l'énergie élaborés en 2006, qui montrent que le rendement énergétique est un aspect clé de la réduction des émissions de GES. La stratégie vise également les

---

<sup>4</sup> La réduction des émissions de GES résultant des activités dites LULUCF est le corollaire négatif de la séquestration du carbone. Ces deux aspects représentent les finalités interchangeable du même continuum, et les efforts visant à réduire les émissions issues des activités dites LULUCF incluent les efforts de séquestration du carbone dans la végétation.

émissions de GES résultant des activités dites LULUCF, qui englobent une part non négligeable des émissions mondiales des pays en développement. Ensemble, ces changements permettent d'insister à nouveau sur la réduction des émissions de GES dans les programmes du FEM pour les pays.

## **V. PROGRAMMATION STRATÉGIQUE POUR FEM-4**

### *Appui aux activités habilitantes pendant FEM-4*

27. Le FEM continuera de financer les activités habilitantes, les communications nationales constituant une obligation pour les Parties non visées à l'annexe 1 à la CCNUCC. L'article 4.3 de la CCNUCC précise que le FEM couvrira la totalité des coûts convenus de la préparation des communications nationales. Pendant FEM-3, un projet-cadre a été approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de fournir un appui accéléré à la préparation des deuxièmes communications nationales des pays. Les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I étant présentées suivant un cycle de cinq ans, ce projet, approuvé en 2004, couvrira les besoins de la plupart des pays durant FEM-4. Des mesures devront être prises pour s'assurer qu'une aide adéquate à la préparation des troisièmes communications nationales et des suivantes est mise en temps voulu à la disposition des pays qui la sollicitent. Le FEM veillera à tenir les Parties à la CCNUCC bien informées des ressources disponibles et de tout changement touchant aux procédures de financement de la préparation des communications nationales.

28. Les projets de préparation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I ont aidé ces pays à réaliser des inventaires des émissions de GES et à présenter les mesures à prendre pour appliquer la Convention. Les communications nationales restent au cœur de l'application de la CCNUCC pour tous les pays. Toutes les Entités d'exécution du FEM, le Secrétariat de la CCNUCC et celui du FEM doivent redoubler d'effort de collaboration pour bien appuyer l'ensemble des activités entreprises dans le cadre du processus de préparation des communications nationales, y compris les évaluations des besoins technologiques et les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation nécessaires (évaluations V&A).

### *Appui à la programmation des activités d'atténuation du changement climatique pendant FEM-4*

29. La programmation des activités d'atténuation du changement climatique pendant FEM-4 reposera sur les six programmes stratégiques présentés ci-après et figurant au tableau 2.

#### **Programme stratégique 1 : Amélioration du rendement énergétique des immeubles résidentiels et commerciaux**

30. Ce programme stratégique sera axé sur la promotion du rendement énergétique dans les immeubles résidentiels et commerciaux. Les effets positifs attendus engloberont une pénétration accrue du marché des immeubles résidentiels et commerciaux par les

technologies, méthodes, produits et matériels à faible consommation d'énergie. Les indicateurs de succès seront les tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées, l'adoption de normes de rendement énergétique, et la quantité estimative de l'énergie économisée. Ce programme stratégique couvre l'ensemble du secteur du bâtiment, notamment l'enveloppe du bâtiment, les systèmes et appareils consommant de l'énergie utilisés dans les bâtiments à des fins de chauffage, de refroidissement et d'éclairage, y compris les appareils ménagers et les matériels de bureau, de même que l'exploitation des immeubles et la consommation d'énergie dans le cadre de ladite exploitation. Certaines activités peuvent avoir recours à l'énergie solaire à des fins de chauffage et de refroidissement, d'autres peuvent aller jusqu'au remplacement des refroidisseurs et systèmes de conditionnement d'air par de nouveaux équipements, à condition que les systèmes de substitution soient plus efficaces, aient un plus faible potentiel de réchauffement du globe (PRG), et minimisent l'utilisation de substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone.

31. Lorsque cela se justifie pour réduire les émissions de GES et permet d'éviter de recourir aux substances chimiques dans le cadre du portefeuille, les projets du FEM relevant de ce programme stratégique pourront appuyer l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) utilisés dans les refroidisseurs, appareils de climatisation, réfrigérateurs et autres équipements, et ce même avant les dates visées dans le Protocole de Montréal. L'engagement des gouvernements à adopter et à faire appliquer des normes et règlements est essentiel pour que ces initiatives aient un impact suite à leur transposition. Durant FEM-4, l'accent dans ces domaines de programmation passera naturellement des appareils, de l'éclairage et des réfrigérateurs au rendement énergétique dans les zones construites. Ce programme intéresse tous les pays, certes, mais il sera tout particulièrement important pour ceux connaissant une urbanisation rapide. Les projets seront en grande partie axés sur l'assistance technique, mais quelques investissements devront être réalisés pour permettre aux marchés d'atteindre leurs limites.

## **Programme stratégique 2 : Améliorer le rendement énergétique dans le secteur industriel**

32. Ce programme visera à améliorer le rendement énergétique dans le secteur industriel, notamment par le déploiement et la diffusion des technologies et pratiques à haut rendement énergétique dans la production industrielle et les procédés de fabrication. L'un des effets positifs attendus sera le déploiement accru des technologies à haut rendement énergétique et l'adoption de méthodes permettant d'économiser l'énergie. Les indicateurs de succès seront les tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées, le volume des investissements dans de nouveaux équipements et centrales à rendement plus élevé et la quantité d'énergie économisée. Ce programme stratégique couvre les systèmes énergétiques intervenant dans la fabrication et le traitement industriels, notamment la combustion, la vapeur, la chaleur industrielle, la cogénération, la production électrique et d'autres services d'utilité publique. Grandes sont les possibilités d'améliorer le rendement énergétique des petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement et de réduire leurs émissions de GES, puisqu'elles ont un accès limité aux technologies et au capital nécessaires pour améliorer leurs installations. L'adoption d'un cadre approprié de fixation des prix de l'énergie est essentielle pour garantir l'efficacité des projets.

33. Ce programme stratégique devrait évoluer vers des programmes de transferts technologiques sectoriels bien précis mettant l'accent sur les industries très polluantes. Il pourrait également servir à mettre à l'épreuve les modalités éventuelles d'exécution de programmes technologiques ou sectoriels bien précis de réduction des émissions de GES à appliquer pendant FEM-4 et au-delà. Lorsque cela se justifie pour réduire les émissions de GES et permet d'éviter de recourir aux substances chimiques dans le cadre du portefeuille du FEM, les projets du FEM relevant de ce programme stratégique appuieront l'élimination progressive des HCFC utilisés dans l'industrie alimentaire, et ce même avant les dates visées par le Protocole de Montréal. À l'heure actuelle, ce programme stratégique devrait être particulièrement important pour les pays au secteur industriel vaste et en expansion représentant une part considérable aussi bien de l'énergie consommée que des émissions de GES. Les projets à réaliser engloberont l'assistance technique assortie d'un appui à l'investissement.

### **Programme stratégique 3 : Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables**

34. Ce programme stratégique visera à promouvoir des mécanismes de marché pour l'offre et la demande d'électricité renouvelable centralisée. L'effet attendu sera la croissance des marchés d'énergie thermique renouvelable dans les pays participant au programme. Les indicateurs de succès seront les tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées, l'adoption de politiques concernant l'énergie renouvelable centralisée, et la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables. Pendant FEM-4, ce programme mettra l'accent sur la mise en place de politiques et cadres réglementaires venant légèrement appuyer les investissements d'importance stratégique. Pour réduire autant que faire se peut les émissions de GES, la priorité ira aux projets présentant un réel potentiel de transposition. En outre, une place importante sera faite à l'appui de la production électrique et de la cogénération à l'échelle des entreprises.

35. Les investissements réalisés dans les énergies renouvelables se doivent d'être en soi économiquement viables. Il est essentiel que le pays concerné affiche une réelle disposition à adopter des politiques favorables et à poursuivre les initiatives engagées. Pendant FEM-2 et FEM-3, le Fonds a fourni son aide à un certain nombre de pays pour leur permettre d'étendre leurs réglementations en matière d'électricité à la production des énergies renouvelables. Pour FEM-4, un des objectifs de résultat pourrait consister à s'assurer que tous les pays adoptent des réglementations plaçant l'électricité renouvelable non rattachée au réseau et l'électricité classique sur un pied d'égalité. Les pays ayant un grand potentiel de production d'énergie renouvelable pourraient faire de ce programme stratégique une priorité. Les projets comprendront l'assistance technique pour la réforme des politiques et l'élaboration des réglementations et les investissements initiaux pour mettre en place le marché d'une technologie particulière de production d'énergie renouvelable.

### **Programme stratégique 4 : Promotion d'une production écoresponsable d'énergie à partir de la biomasse**

36. Ce programme stratégique sera axé sur la promotion de la production écocompatibles d'énergie à partir de la biomasse. L'un des effets positifs attendus sera l'adoption de méthodes modernes et viables dans la production et la conversion de la biomasse, et dans son utilisation comme énergie. Les indicateurs de succès seront les tonnes de CO<sub>2</sub>eq évitées, l'adoption de technologies modernes de conversion de la biomasse, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie verte, la quantité d'électricité et de chaleur produites à base de biomasse et les services énergétiques qui en sont issus. Compte tenu de l'accent mis sur la gestion durable des forêts dans le reste du portefeuille du FEM, il a été jugé nécessaire de créer un programme stratégique distinct pour la biomasse afin d'en souligner l'importance et d'assurer la cohérence avec les autres domaines d'intervention. L'aide du FEM ira uniquement aux projets qui s'assurent que l'utilisation de l'énergie à base de biomasse est viable et ne contribue par conséquent pas au déboisement, à la baisse de la fertilité des sols, ni à l'augmentation des émissions de GES au-delà des limites fixées pour le projet. Les projets appuieront l'utilisation de la biomasse pour mettre en place des services énergétiques (électricité et chaleur par exemple) au moyen de technologies modernes et efficaces. Le FEM pourrait fournir une aide pour examiner le caractère approprié et la viabilité de la production de biocarburants en remplacement des carburants à base de pétrole utilisés. Dans tous les cas, des critères de viabilité devront être observés pour s'assurer que l'aide du FEM à la modernisation de l'exploitation de la biomasse ne compromet pas la sécurité alimentaire, n'exacerbe pas les problèmes existants, ni ne viole les principes de viabilité de l'institution concernant la préservation de la biodiversité ou la gestion durable des sols et de l'eau, conformément aux recommandations du STAP.

37. Par le passé, l'aide du FEM en matière d'énergie verte privilégiait l'utilisation des déchets et résidus de la biomasse. Pendant FEM-4, une aide supplémentaire ira à des projets modernes portant sur l'utilisation de la biomasse plantée à des fins de production de l'énergie, à condition que cette aide prenne en compte le critère de viabilité. Dans le cadre de son programme relatif à la biomasse, le FEM adoptera une méthode de certification de la viabilité de la biomasse devant servir à la production de l'énergie. Il s'agira d'une priorité pour les pays largement dotés de biomasse ou les pays où les produits issus des déchets de la biomasse sont sous-utilisés ou encore les pays où la biomasse continue d'être utilisée dans des foyers à bois traditionnels inefficaces. Les projets relevant de ce programme combineront assistance technique, renforcement des capacités et investissement. Les pays exécuteront différents projets, en fonction de leur niveau d'avancement technologique dans le domaine de la conversion de la biomasse, de leurs infrastructures préexistantes et de la structure de la demande d'énergie. La conversion de la biomasse cellulosique en carburants liquides devenant davantage possible du point de vue technique et économique, l'aide du FEM à ces approches nouvelles devrait s'intensifier. Des recherches ciblées pourraient être proposées pour ces biocarburants de la « prochaine génération », conformément aux procédures et recommandations du STAP.

## **Programme stratégique 5 : Promotion de modes de transport urbain innovants et viables**

38. Ce programme stratégique sera axé sur la promotion de systèmes de transport urbain innovants et viables. Un effet positif attendu sera le recours accru à des moyens de transport moins polluants dans les zones urbaines ciblées. Les indicateurs de succès seront les tonnes de CO<sub>2</sub>eq évitées, l'adoption/l'élaboration de politiques de transport viables, et le nombre annuel de déplacements par personne pour les options de transport viables. Le marché du transport viable englobe des mesures favorisant des systèmes moins polluants dont le passage à des moyens de transport public émettant moins de GES, des transports en commun rapides (par exemple les réseaux express d'autobus) et les moyens de transport non motorisés.

39. Au départ, l'aide du FEM dans le secteur des transports portait essentiellement sur des solutions technologiques. Pour FEM-4, on continuera de privilégier les options « non technologiques », telles que la planification, le passage à des moyens de transport peu polluants et la promotion de systèmes de transport en commun mieux gérés. Ce programme stratégique constituera une priorité pour les pays dont les villes de taille réduite ou moyenne connaissent une expansion rapide. Bien que le volume de réduction des missions de GES soit susceptible d'être plus important pour les pays affichant des émissions totales plus élevées, les pays de petite taille peuvent également juger ce programme prioritaire au vu des avantages qu'il présente aussi bien pour le développement que pour l'environnement. On se gardera d'encourager la réédition de projets dans les villes et pays ayant déjà bénéficié d'une aide dans le secteur des transports dans la mesure où l'engagement des gouvernements à transposer eux-mêmes les activités menées avec succès constitue la clé de la réussite du programme. Les projets comprendront l'assistance technique assortie d'un appui limité à l'investissement.

### **Programme stratégique 6 : Gestion des activités dites LULUCF (utilisation des sols, changements d'affectation des terres et foresterie) pour préserver les puits de carbone et prévenir les émissions de GES**

40. Ce programme stratégique sera axé sur la promotion de la réduction des émissions de GES résultant des activités dites LULUCF. Les effets positifs attendus sont les suivants : réduction des émissions de GES par les activités dites LULUCF ; adoption d'une méthode systématique pouvant servir à mesurer avec exactitude et d'une manière efficace par rapport aux coûts les stocks et les flux de carbone dans les systèmes d'utilisation des terres ; et détermination et adoption des politiques et méthodes permettant de réduire les émissions dans le secteur dit LULUCF. Ce programme se rattache également au programme intersectoriel de gestion durable des forêts du FEM.

41. La clef de voûte de ce programme sera une initiative mondiale visant à mettre au point et à affiner une méthode fiable pour mesurer les émissions de GES évitées grâce aux activités de projets financées par le FEM. S'inspirant des recommandations du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en matière de bonnes pratiques pour mesurer les stocks et les émissions de carbone, les outils à mettre en place dans le cadre de ce programme associeront les données sur les peuplements forestiers et les mesures de CO<sub>2</sub> à l'imagerie satellitaire pour permettre un suivi et un contrôle systémiques plus efficaces

des progrès accomplis dans la réduction des émissions résultant des changements inappropriés d'affectation des terres. Outre les ressources issues des allocations régionales et mondiales dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » et des dotations dans le domaine d'intervention « dégradation des sols », les pays souhaitant participer à ce programme peuvent affecter une part de l'aide du FEM dans le domaine « changements climatiques » à l'élaboration de leurs propres coefficients d'étalonnage en se servant des données locales et des renseignements de télédétection existants à l'échelle mondiale<sup>5</sup>. Le FEM fournit également une assistance technique aux pays dans les domaines suivants : formulation des politiques ; renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour mettre en œuvre les stratégies et les politiques ; mise en place et à l'épreuve des politiques visant à freiner les facteurs de changements inappropriés des affectations des terres ; et collaboration avec les populations locales pour remplacer leurs moyens de subsistance par des solutions favorisant la réduction des émissions et la séquestration du carbone. Lorsque les pays disposent des données pertinentes sur les peuplements forestiers et maîtrisent les facteurs de changements d'affectation des terres, ils peuvent utiliser les ressources de FEM-4 pour réaliser, à titre pilote, des projets d'investissement visant à réduire les émissions nettes de CO<sub>2</sub> dans le secteur LULUCF.

---

<sup>5</sup> Le Conseil ayant décidé récemment seulement de lancer le programme LULUCF, les ressources allouées aux pays dans le cadre du DAR pourraient ne pas tout à fait refléter les besoins et le potentiel de contribution à l'amélioration de l'environnement mondial associés aux activités dites LULUCF.

*Tableau 2 : Programmes stratégiques envisagés pour le financement de l'atténuation du changement climatique dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant FEM-4*

<b>Programme stratégique</b>	<b>Effet direct attendu (objectifs de résultat)</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
1. Amélioration du rendement énergétique des immeubles résidentiels et commerciaux	Pénétration accrue du marché des immeubles résidentiels et commerciaux par les technologies, méthodes, produits et matériels à faible consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur de résultat : tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées</li> <li>● Indicateur de résultat des politiques : adoption de normes et codes</li> <li>● Indicateur de résultat : KWh ou TEP économisés dans de nouvelles constructions et rénovations par mètre carré</li> </ul>
2. Amélioration du rendement énergétique dans le secteur industriel	Déploiement accru des technologies à haut rendement énergétique et adoption de méthodes permettant d'économiser l'énergie dans le secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur de résultat : tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées</li> <li>● Indicateur de résultat des politiques : politiques et règlements adoptés</li> <li>● Indicateur de résultat : volume des investissements au titre de l'amélioration du rendement énergétique (\$)</li> <li>● Indicateur de résultat : KWh ou TEP économisés suite à l'adoption de nouvelles technologies à haut rendement énergétique</li> </ul>
3. Promotion des mécanismes de marché pour les énergies renouvelables	Croissance des marchés d'énergie thermique renouvelable dans les pays participant au programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur de résultat : tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées</li> <li>● Indicateur de résultat des politiques : adoption de politiques favorisant un accès équitable des générateurs d'énergie renouvelable au réseau électrique</li> <li>● Indicateur de résultat : kWh produit à partir de sources renouvelables</li> </ul>
4. Promotion d'une production écocpatible d'énergie à partir de la biomasse	Adoption de méthodes modernes et viables dans la production et la conversion de la biomasse et utilisation de l'énergie moderne	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur de résultat : tonnes de CO<sub>2eq</sub> évitées</li> <li>● Indicateur de résultat : MW installés</li> <li>● Indicateur de résultat : kWh ou W produits à partir de biomasse viable</li> </ul>



<p>5. Promotion de modes de transport urbain innovants et viables</p>	<p>Promotion, création et adoption de systèmes de transport urbain innovants et viables. Recours accru par les populations des zones urbaines ciblées à des moyens de transport moins polluants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur de résultat : tonnes de CO<sub>2</sub><sub>eq</sub> évitées et tonnes de CO<sub>2</sub> émises par km de déplacement</li> <li>● Indicateur de résultat des politiques : nombre de politiques de transport viable adoptées</li> <li>● Indicateur de résultat : nombre annuel de voyages-personnes par moyen de transport viable</li> </ul>
<p>6. Gestion des activités dites LULUCF (utilisation des sols, changements d'affectation des terres et foresterie) pour préserver les puits de carbone et prévenir les émissions de GES</p>	<p>Mise au point et adoption de systèmes permettant aux pays de mesurer et réduire les émissions de GES résultant des activités dites LULUCF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Indicateur de résultat : tonnes de CO<sub>2</sub><sub>eq</sub> évitées</li> <li>● Indicateur de résultat des politiques : adoption de politiques visant à réduire les émissions associées à l'utilisation des sols</li> <li>● Indicateur de résultat : méthode efficace par rapport aux coûts de présentation des données relatives aux émissions de GES résultant des activités dites LULUCF</li> </ul>

*Appui à la programmation des activités d'adaptation  
au changement climatique pendant FEM-4*

42. Le FEM mettra en évidence l'impact de ses interventions sur l'adaptation au changement climatique. Cet impact se manifestera par la baisse de la vulnérabilité et l'augmentation de la capacité d'adaptation aux méfaits de la modification du climat dans les pays participant à son programme. L'indicateur de cet impact se fondera sur la mise en évidence d'une capacité accrue de ces pays à s'adapter à l'évolution du climat. Pour ce qui est de l'adaptation, pendant FEM-4 il s'agira globalement d'élargir la gamme d'expériences dans ce domaine en vue d'améliorer la compréhension à l'échelle mondiale des défis posés par le changement climatique, dont la variabilité du climat.

43. Le Fonds mettra au point des outils de sélection permettant d'atténuer les risques associés à l'évolution future du climat dans le cadre de tous les projets futurs financés par le FEM. À cet égard, tous les projets financés par le FEM devront être à l'épreuve de la modification du climat. Tous les projets soumis à l'aval du directeur général devront avoir pris en compte les impacts du changement climatique sur leurs résultats et leur conception aura été modifiée pour qu'ils puissent résister à ce phénomène. Tous les projets devraient associer assistance technique et renforcement des capacités grâce à des actions concrètes. Un accent particulier sera mis sur les opportunités d'apprentissage offertes par les projets et sur une couverture équilibrée des régions et des secteurs.

44. Pour FEM-4, les ressources initialement mises à disposition pour la priorité stratégique « Adaptation au changement climatique » représenteront le solde des 50 millions de dollars initialement alloués par le Conseil en mai 2004. Le champ d'application de la programmation avait été défini dans le document de programmation de cette priorité stratégique (GEF/C.23/Inf.8/Rev.1). Les activités de projet viseront particulièrement à s'assurer que les interventions du FEM résistent à l'épreuve des effets néfastes de la modification du climat dans le domaine d'intervention où l'on enregistre des effets positifs pour l'environnement mondial. Dans le domaine de la biodiversité, la priorité est accordée aux récifs coralliens, aux forêts et aux zones protégées des écosystèmes particulièrement vulnérables. Dans le domaine des changements climatiques, la priorité va aux implications sur la production et l'utilisation futures de l'énergie et les émissions de GES dues aux changements intervenant dans les ressources hydrologiques ou dans le milieu terrestre. Pour ce qui est des eaux internationales, la priorité est accordée à la gestion intégrée des zones côtières dans le contexte de l'élévation du niveau de la mer. Dans le domaine de la dégradation des sols, la priorité va à l'intégration de la gestion des risques liés au changement climatique aux plans de gestion durable des sols, en privilégiant notamment les besoins de l'Afrique. S'agissant des polluants organiques persistants (POP), la priorité porte sur le renforcement des capacités d'adaptation à la modification du climat dans les zones où des plans de réduction et d'élimination des émissions de POP sont en cours d'exécution.

45. Un fois ce solde alloué (environ 23 millions de dollars), une évaluation sera effectuée pour permettre au FEM de tirer les premiers enseignements du financement de l'adaptation, d'évaluer les possibilités de prendre systématiquement en compte l'adaptation dans les domaines d'intervention de l'institution, et pour recommander, le cas échéant,

l'allocation de plus de ressources à l'adaptation au moyen de la Caisse du Fonds, conformément aux directives données au FEM au titre de la CCNUCC (décisions 5/CP.7 et 1/CP.10). En outre, une méthode d'évaluation de l'impact des activités d'adaptation, applicable à tous les projets financés par le FEM, est en cours d'élaboration. S'agissant de la prise en compte systématique de l'adaptation, un outil d'examen préalable des activités liées à l'adaptation sera mis au point et s'appliquera à tous les projets de FEM-4 exécutés dans tous les domaines d'intervention. Cet outil s'intéressera aux risques que présentent les effets néfastes du changement climatique sur la conception des projets et identifiera les domaines où des ajustements s'imposent. Le STAP contribuera à mettre au point cet outil, qui tirera également parti de l'expérience d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux en matière d'examen préalable des projets d'adaptation.

46. L'évaluation indépendante de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » orientera les décisions futures concernant l'allocation de ressources additionnelles pour des projets d'adaptation à partir de la Caisse du FEM. Les décisions futures du Conseil prendront également en compte les directives données par la Conférence des parties à la CCNUCC demandant que davantage de ressources soient mises à disposition au moyen de la Caisse du FEM pour financer des activités d'adaptation concrètes (décision 5/CP.7).

47. Au-delà de sa Caisse, le FEM fournit une aide au titre de l'adaptation au moyen de nouveaux fonds que sont le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA). La question demeure toutefois de savoir si le FEM devrait continuer de financer les projets d'adaptation au moyen des ressources de sa Caisse.

## **VI. LIENS ENTRE DOMAINES D'INTERVENTION**

48. Le FEM propose une stratégie-cadre pour la gestion durable des forêts qui s'inspirera des interventions dans les domaines « diversité biologique » et « changements climatiques ». Dans le domaine d'intervention « changements climatiques » le FEM appuiera les activités de gestion durable des forêts dans le cadre du Programme stratégique n°5 sur les projets de production d'énergie à base de biomasse et du Programme stratégique n°6 sur les activités dites LULUCF. Les ressources consacrées à ces efforts proviendront de la déduction à usage mondial et régional et des allocations individuelles, en tenant compte des priorités des pays.

49. Deux autres points méritent d'être examinés. Tout d'abord, le programme stratégique relatif aux changements climatiques et portant sur la production de l'énergie moderne à base de biomasse devra établir et appliquer des critères de viabilité visant à s'assurer que la fourniture de la biomasse utilisée à des fins de production de l'énergie est en effet viable. Les projets concernés ne devront pas constituer une menace pour la biodiversité et devront être exécutés sur des terres soumises à une gestion durable. Des ressources seront nécessaires pour établir ces critères. Ensuite, s'agissant du domaine d'intervention « changements climatiques », l'établissement des rapports à présenter sur les stocks de carbone protégés dans le cadre de projets exécutés dans les domaines de la diversité biologique, de la dégradation des sols et du changement climatique même gagnera

en importance. Il faudra donc nécessairement investir dans la mesure des stocks de carbone séquestrés grâce aux ressources du domaine d'intervention « changements climatiques », dans le cadre de la gestion durable des forêts et du Programme stratégique sur les activités dites LULUCF pour pouvoir bien rendre compte à la Conférence des parties à la CCNUCC des réalisations du FEM aussi bien dans le cadre des activités financées dans le domaine des changements climatiques qu'en dehors.

50. Pendant FEM-4, le Secrétariat du Fonds entreprendra d'« éliminer les substances chimiques » de son portefeuille pour assurer la cohérence de l'ensemble des domaines d'intervention avec les objectifs fixés dans le domaine des substances chimiques. Cette décision peut être pertinente pour ce qui est de l'objectif stratégique relatif au rendement énergétique dans les industries dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». À mesure que voient le jour de nouveaux processus industriels, l'amélioration de l'efficacité des processus de combustion, dans la plupart des cas, permet de réduire les émissions de dioxines et de furanes, des POP produits involontairement. Le cas échéant et si le rapport coût-efficacité est bon, l'aide du FEM ira à ces options qui réduisent l'utilisation de substances chimiques nocives.

51. Enfin, la modification du climat aura des effets néfastes partout dans le monde. Comme on l'a relevé plus tôt, le Conseil du FEM a réservé 50 millions de dollars sur les ressources allouées aux changements climatiques pendant FEM-3 pour commencer à expérimenter l'exécution de projets d'adaptation concrets. Par ailleurs, pour davantage protéger le portefeuille du FEM contre les effets néfastes de la modification du climat, le Secrétariat mettra au point un outil d'examen préalable des projets d'adaptation applicable aux projets que l'institution finance dans tous ses domaines d'intervention. Cet outil permettra de déterminer parmi les activités envisagées pour contribuer à améliorer l'état environnemental de la planète celles exposées à des risques liés aux effets néfastes du changement climatique et qui doivent par conséquent être modifiées ou dont la conception doit être revue pour garantir leur viabilité.

## **VII. ÉVOLUTION STRATÉGIQUE DE LA PROGRAMMATION DU FEM DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

52. Face à l'évolution des circonstances et aux nouveaux défis qui se posent, la stratégie du FEM se doit d'être évolutive. La stabilisation des concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait une intervention dangereuse de l'homme sur le système climatique nécessitera une action concertée de la communauté internationale tout entière – pays développés comme pays en développement – en fonction des différentes responsabilités et capacités des uns et des autres. Face à cet énorme défi mondial, le FEM a un rôle important à jouer en sa qualité de mécanisme financier de la CCNUCC. L'évolution et le changement de ce rôle dépendront non seulement des négociations menées à l'échelle internationale, mais aussi du niveau de développement et des avancées technologiques.

53. Le présent document expose les priorités stratégiques de la programmation pendant FEM-4. À l'avenir, le FEM devra garder un œil sur l'évolution des marchés des technologies les plus importantes. À mesure que de nouvelles technologies voient le jour, il

doit continuer de déterminer clairement s'il a un rôle à jouer en aidant à ouvrir, développer et transformer les marchés de ces technologies « avant-gardistes » peu polluantes. Que la technologie en question face intervenir des sources totalement renouvelables, comme l'énergie solaire concentrée ou géothermique, ou constitue un type de biocarburant propre, comme la technologie du cycle combiné à gazéification intégrée du charbon (IGCC), ou qu'elle porte sur le stockage à long terme des GES, comme le captage et le stockage géologique du carbone (CCS), le FEM doit impérativement se tenir au fait de ces avancées, revoir sa stratégie et reformuler sa programmation stratégique en réponse à cette évolution. Il peut utiliser l'outil de recherche ciblée pour se tenir informé des faits nouveaux qui l'intéressent et continuer de revoir et reformuler sa programmation stratégique face aux opportunités et défis nouveaux.